RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INPI a détecté une pièce justificative

et a procédé à son retrait dans le document.

[redacted]

Je soussigné(e),

NOM : BREEN

Prénom : PEGGY

déclare sous ma responsabilité, avoir informé mon conjoint/ ~~partenaire de PACS~~

☐ Madame, ☒ Monsieur, (cocher la case)

NOM : BREEN

Prénom : PATRICK

avec lequel/laquelle je suis marié(e) sans contrat [2] ou bien avec un contrat qui prévoit des biens communs aux conjoints, ou pacsé(e), sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à SOULLANS

le 27/04/26

Signature (de la personne immatriculée)

(1) Article L526-4 du code du commerce

Lors de sa demande d'immatriculation à un registre de publicité légale à caractère professionnel (Répertoire des Métiers ou/et Registre du Commerce et des Sociétés) la personne physique mariée sous un régime de communauté légale ou conventionnelle doit justifier que son conjoint a été informé des conséquences sur les biens communs des dettes contractées dans l'exercice de sa profession.

L'article R123-121-1 précise les modalités d'application du présent article (cf. attestation bourgogne FC)

(2) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.